

Accord de mise en place des CSE

Négociation Accord Transition NewCo

le 19 novembre 2019

L'accord de mise en place des CSE au sein de Grid Solutions SAS a été signé par les trois Organisations Syndicales (O.S.) le 16 octobre 2019 et la Direction de Grid Solutions SAS. Cet accord d'entreprise précise le périmètre pour les établissements de Grid au niveau du fonctionnement des instances CSE.

Le projet d'accord de transition est en cours de négociation avec les O.S. de Grid Solutions et les Directions de Grid Solutions et de GE Digital Service Europe. Cet accord d'entreprise précise les conditions de transfert des salariés de SWS Massy et les moyens de fonctionnement pour le CSE SWS Massy.

La CFDT a maintenu le dialogue avec les autres Organisations Syndicales et la Direction afin d'obtenir un accord de mise en place des CSE qui soit le plus favorable aux salariés sans nier les réalités des ordonnances Macron et du projet NewCo tout en négociant l'accord de transition sur ce même projet.

**Pour la CFDT, être une Organisation Syndicale responsable c'est :
Servir l'intérêt des salariés en étant une force de NÉGOCIATION et de PROPOSITIONS**

Accord CSE : application de cet accord à tous les établissements de Grid Solutions SAS

Cet accord est plus favorable que l'absence d'accord (cf. Flash Infos N°5) même si certains aspects des ordonnances Macron ont des conséquences négatives pour les salariés de Grid Massy.

Cet accord évite la carence d'instance au moment du transfert vers GE Digital Service Europe. Il va permettre de négocier des accords et l'accès aux activités sociales et culturelles pour les salariés dans le nouvel établissement SWS Massy après le transfert, prévu le 1^{er} avril, vers l'entreprise GE Digital.

L'accord CSE a notamment changé :

- le périmètre des établissements pour prendre en compte les conséquences du projet NewCo,
- la dotation des activités sociales et culturelles des établissements de Grid Solutions.

	Actuellement Entreprise Grid	Revendications Initiales 	A partir du 1er janvier 2020 Entreprise Grid	
Accord	Accord de Droit Syndical	Accord de mise en place CSE Grid Solutions	Accord de mise en place CSE Grid Solutions	
Instances	CE, CHSCT, DP Grid Massy	CSE NewCo Massy CSE Grand Parisien	CSE Grand Parisien	CSE NewCo Massy
Effectif	320 salariés		420 salariés Grid Management + Grid Massy non SWS	240 salariés Grid Massy SWS
Taux Dotation Activités Sociales et Culturelles	Taux établissement 3,6 %	Taux Unique Entreprise 2,2% Dégressivité subvention sur 4 ans	Taux Unique Entreprise 2,2% Au prorata de l'effectif et de la masse salariale Montant moyen par salarié - 25% par rapport 2019	Taux Unique Entreprise 2,2% Au prorata de l'effectif et de la masse salariale Montant moyen par salarié - 40% par rapport 2019
Moyens Fonctionnement Instance	Locaux CE Massy Financement 24% Assistante	Locaux CSE Massy Financement assistante CSE par Direction Grid	Locaux CSE Grand Parisien City Lights Boulogne	Locaux CSE SWS Massy ex Locaux CE Massy
Représentants de proximité		1 représentant par O.S. représentative	1 représentant par O.S. représentative	

Dernière Minute :

Le vote par correspondance n'ayant pas été prévu par Neovote (prestataire en charge du vote électronique) pour les salariés qui ne seraient pas en mesure de voter par voie électronique, La Direction a décidé de reporter les élections professionnelles au vu des délais trop courts pour les réorganiser dans le respect des modalités de mise en place prévues. Par conséquent, ces élections devraient avoir lieu dans la deuxième semaine de janvier 2020.

Accord transition Grid et GE DSE : application de cet accord à l'établissement SWS Massy

Etat des négociations après la réunion du 7 novembre 2019 :

GE GRID SOLUTIONS	POSITION DIRECTIONS GRID et GE DSE	REVENDEICATIONS CFDT
Convention Collective Nationale (CCN) Métallurgie	<ul style="list-style-type: none"> Application des avantages de la CCN Métallurgie à l'ensemble des salariés transférés pour une durée indéterminée Engagement de la Direction de GE Digital d'ouvrir des discussions afin d'étudier le changement de CCN de GE DSE 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bénéficiaire de la CCN Métallurgie au lieu de la CCN de GE DSE pour les nouveaux embauchés SWS Massy après le transfert et pour les salariés transférés de GE ESF au lieu de la CCN de GE DSE ✓ Passage à la CCN métallurgie pour GE DSE
Accords collectifs Entreprise et Etablissement	<ul style="list-style-type: none"> Période de survie de 15 mois pour les salariés transférés au 1er avril 2020 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prolongation de la période de survie de ces accords jusqu'à fin décembre 2021 en l'absence d'accord de substitution
Accord Subvention RIE Admission	<ul style="list-style-type: none"> Extension salariés de SWS Massy Reprise accord subvention RIE in extenso incluant valeurs 2019 de l'accord NAO 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Extension établissement SWS Massy ✓ Prise en compte revalorisation NAO 2020 avant transfert
Accord Astreintes	<ul style="list-style-type: none"> Extension salariés de SWS Massy Reprise accord astreintes in extenso incluant valeurs 2019 de l'accord NAO 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Extension établissement SWS Massy ✓ Prise en compte revalorisation NAO 2020 avant transfert
Accord Conditions et Indemnités déplacement étranger et chantiers	<ul style="list-style-type: none"> Reprise accord Déplacement in extenso incluant valeurs 2019 de l'accord NAO Extension salariés de SWS Massy 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Suppression du groupe fermé EME indemnités étranger ✓ Prise en compte revalorisation NAO 2020 ✓ Extension établissement SWS Massy
Accord Intéressement	<ul style="list-style-type: none"> Négociation accord GE DSE durée 3 ans Montant plafonné 6,3% : 2% Central et 4,3% local (masse salariale) Paieement par Grid du 1^{er} trimestre 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation des O.S. représentatives de SWS Massy lors de la négociation d'un accord ✓ Demande abondement sur versement intéressement sur PEE / PERCO
Epargne Salariale PEE et PERCO	<ul style="list-style-type: none"> Négociation accord GE DSE durée 3 ans Transfert collectif (sans frais) après le transfert, vers le PEE ou PERCO GE Digital Abondement sur versement volontaire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Abondement lors du versement de l'intéressement ou de la participation ✓ Transfert collectif directement vers le nouveau dispositif d'épargne salariale de GE France (prévision juillet 2020)
Mutuelle de base Module 1	<ul style="list-style-type: none"> Mutuelle de base Module 4 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Cotisations équivalentes ✓ Prise en compte assistantes du CE
Remboursement Transport : 50 %	<ul style="list-style-type: none"> Remboursement de 90% de l'abonnement transport 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Indemnité vélo au-delà de 2020
Compte épargne temps (CET)	<ul style="list-style-type: none"> Période de survie de 15 mois pour les salariés transférés au 1er avril Engagement de négocier un accord collectif en amont du transfert avec les élus actuels de GE DSE 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prolongation de la période de survie de l'accord CET jusqu'à fin décembre 2021 ✓ Participation des O.S. représentatives de SWS Massy lors de la négociation d'un accord CET au sein de GE DSE
Budget Activités Sociales et Culturelles : Taux de 3,6% en 2019 Taux unique entreprise 2,2 % à partir du 1er janvier 2020	<ul style="list-style-type: none"> Taux 2,2 % à partir du 1er janvier 2020 Subventions additionnelles 2020 : 0,8% et 2021 : 0,4% Taux de 2,2 à partir du 1er janvier 2022 Complément de budget de fonctionnement du CSE de 45 k€ / an en 2020 et 2021 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Taux de 3,6 avant transfert activité ✓ Taux de 3% après transfert en 2020 ✓ Taux de 2,6 % en 2021 et années suivantes ✓ Financement d'une assistante en 2020 et 2021 : complément de budget de 70k€ / an correspondant au salaire avec charges
Participation de la Direction sur CESU (33% et plafond 1000€)	<ul style="list-style-type: none"> Cf. NAO SWS Massy 2020 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Engagement de la Direction pour une participation au CESU en 2020

Conséquences établissement Grid Massy :

L'accord de CSE va provoquer la création de nouveaux établissements avec les CSE SWS Massy et Grand Parisien.

Chaque salarié de Grid Massy a été informé par son responsable hiérarchique de son affectation dans l'un de ces deux établissements de Grid (sans changement de lieu de travail) ainsi que par la réception d'un courrier postal.

Cette affectation, du fait du report des élections professionnelles, devrait avoir lieu **début janvier avant les élections**.

Les salariés de l'activité **SWS de Grid** seront ensuite transférés à la date du **1^{er} avril 2020** dans l'entreprise **GE Digital Service Europe**. De même, l'instance **CSE SWS Massy** sera rattaché à l'entreprise **GE DSE** à cette même date.

Activités Sociales et Culturelles

Les salariés de toutes les unités **EME, PEM et TICC** pourront continuer à bénéficier des activités sociales et culturelles de l'établissement Grid Massy jusqu'au **31 décembre 2019**.

Au-delà de cette date les salariés bénéficieront des **activités sociales et culturelles de leur CSE** (SWS Massy pour les salariés transférés dans l'activité GE Digital et Grand Parisien pour les salariés PEM, TICC).

La solution **d'une convention, entre les deux CSE d'Ile de France**, permettant de faire bénéficier d'activités sociales sur le **site de Massy** pour les salariés de **PEM et TICC**, ne pourra avoir lieu que si les élus des deux futurs CSE le souhaitent.

La CFDT est favorable à cette solution

Accords et Usages

Les salariés rattachés à l'établissement de SWS Massy vont continuer à bénéficier des accords d'entreprise de Grid Solutions jusqu'à la période de transfert (prévue le 1^{er} avril) vers la nouvelle entreprise GE Digital Service Europe.

Par la suite, ils seront couverts par les accords et usages décrits dans le projet d'accord de transition (cf. Tableau page précédente).

Les salariés de PEM/TICC vont continuer à bénéficier des accords d'entreprise de Grid Solutions sans discontinuité. Les organisations syndicales ont demandé que ces salariés puissent continuer à bénéficier des accords d'établissement de Grid Massy (subvention RIE, astreinte, indemnités déplacement chantiers) et les usages (crèche, CESU, jours de fractionnement).

Suite à ces demandes, la Direction de Grid va proposer prochainement un projet accord collectif permettant le maintien des dispositions actuellement en vigueur au sein des unités PEM et TICC

Transfert CE Grid Massy

L'accord de CSE va provoquer la scission du CE Grid Massy

A notre avis, il n'y a **pas de continuité entre le CE de Grid Massy et les CSE SWS Massy et CSE Grand Parisien**.

C'est pour cette raison que **la CFDT** a fait part, dès le mois de juin au sein des instances CE, CCE et au cours des négociations de l'accord de transition, de la **nécessité d'un accompagnement par un avocat et un expert-comptable** pour gérer au mieux cette situation.

Ces demandes sont restées malheureusement lettre morte alors que le coût de cet accompagnement pouvait être largement pris en charge par le budget de fonctionnement du CE ou par la Direction de Grid.

Devant l'urgence de cette clôture et notre insistance, la **Direction a enfin accédé à notre requête** et a proposé une **prise en charge d'un conseil**, juridique et comptable, pour le CE Grid Massy.

La **scission doit avoir lieu avant les élections professionnelles** et aura des répercussions au niveau de la clôture du CE Grid Massy.

Les sujets liés à cette scission tels que l'inventaire des biens immobiliers, mobiliers, la clôture des comptes, la répartition des réserves entre les deux CSE, la gestion des employés du CE, **s'ils ne sont pas traités avant la fin de l'année, risquent de créer un gel des activités sociales et culturelles**.

La CFDT, dans l'intérêt de tous les salariés de Grid Massy, est prête à s'investir sur ces sujets

CSE (Comité Social et Économique)

Les ordonnances « Macron » ont modifié les Instances Représentatives du Personnel (IRP).

En effet, depuis plus de 7 décennies, les salariés étaient représentés par le CE (Comité d'Entreprise), les DP (Délégués du Personnel) et le CHSCT (Comité Hygiène Santé et Sécurité au Travail). Les ordonnances « Macron » modifient profondément ces institutions pour les rassembler dans une seule et unique instance : le CSE (Comité Social et Economique).



Les ordonnances Macron ouvrent à la négociation un nombre important de sujets dont : les moyens des représentants dans cette nouvelle instance, les conditions de présence des suppléants, les budgets alloués au CSE des établissements pour les œuvres sociales. Elles prévoient aussi la possible création de représentants de proximité (RP) et d'un Comité Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).

C'est pourquoi depuis le 19 mars 2019, les Organisations Syndicales représentatives de Grid Solutions SAS ont été en négociation au niveau de l'entreprise de Grid Solutions pour être prêts pour les élections professionnelles.

La CFDT est restée ouverte et a dialogué avec les autres Organisations Syndicales, pour construire avec la direction de Grid Solutions SAS un accord équilibré. Cet accord respecte la représentation des salariés et leurs droits.

La création du CSE oblige également à renégocier l'ensemble des accords en vigueur faisant référence au CE, CCE ou CHSCT. C'est une vraie révolution dans la vie des entreprises, car désormais un certain nombre de sujets garantis par la Convention Collective de la Métallurgie ne s'appliquent plus automatiquement.

Le but de ces accords est donc de retranscrire ces garanties au niveau de notre Entreprise.

La CFDT s'engage pour chacun, agit pour tous
Vous souhaitez participer au dialogue,
Venez Nous Rejoindre

Suivez-Nous :  **CFDTGRID**

Contactez-Nous : cfdtgridmassy@gmail.com

Vos représentants CFDT

Annick Keraudren, Olivier Orban, Yvan Eudes,
Philippe Durand, Antonio Lopes, Hervé Lavalée,
Johan Barclais

QUEL SYNDICALISME SOUHAITEZ-VOUS ?

COMMENT ÇA, VOUS VOULEZ NÉGOCIER ...

VOUS POUVEZ PAS BRASSER DE L'AIR AVEC LES AUTRES ?

